

PRÉFET DUCALVADOS

CABINET
BUREAU DE LA COMMUNICATION
INTERMINISTÉRIELLE DE PRÉFECTURE
POLE INTERMINISTERIEL REGIONAL DE COMMUNICATION

Caen, le 17 juin 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Convention de revitalisation Etat-ABB

Afin de faire face aux difficultés conjoncturelles et de sauvegarder sa compétitivité, le groupe ABB France a mis en œuvre, en 2009, un plan de restructuration pour certaines de ses activités.

La réorganisation du groupe a, notamment, eu pour conséquence la fermeture de l'établissement situé à Aunay-sur-Odon, entraînant la suppression de 52 emplois.

Conformément aux dispositions du code du travail, une « convention de revitalisation » entre l'État et le groupe ABB a ainsi été signée, le 4 octobre 2012, pour une durée de 24 mois. ABB France s'est alors engagé à financer la création de 52 nouveaux emplois.

Le comité d'engagement, instance décisionnelle prévue par cette convention, composé de membres permanents, ayant voix délibérative (représentant de l'État et représentant du groupe ABB) et de membres siégeant à titre consultatif (élus, experts, opérateurs de la création d'entreprise...), s'est réuni pour la première fois **le vendredi 14 juin 2013 à la préfecture du Calvados**.

Trois dossiers ont été examinés et validés par les membres du comité :

- création d'un commerce de proximité à VIRE (magasin BIOCOOP) : 5 emplois
- diversification de l'activité de l'entreprise d'insertion, Arbor&Sens à VIRE : 4 emplois
- installation à Bayeux d'une société de conseil financier : 3 emplois

Ce premier comité a ainsi soutenu la création de 11 emplois (21% de l'objectif fixé par la convention) en mobilisant 24 000 € de prêt et 26 992 € de subvention aux entreprises concernées.